



Les vœux du maire / Hetoù an aotrou maer

(Extrait du discours du 10 janvier 2010 à Ti Lokorn)

Je suis très heureux de vous présenter pour l'année 2010 mes vœux de bonheur, de réussite de bonne santé pour chacun d'entre vous et tous ceux qui vous sont chers.

Monsieur Hervé Herry, Maire d'Ergué Gabéric, vice-président de Quimper communauté, nous fait l'honneur de participer à notre réunion annuelle. Il représente Bernard Poignant indisponible. Nous sommes particulièrement sensibles à sa présence. L'année 2010 est en effet, celle de la fin de «l'indépendance !» de Locronan. C'est le choix de l'équipe municipale pour son adhésion à Quimper communauté. M. Herry fait un rappel des compétences qui seront déléguées à Quimper communauté : l'assainissement, les transports en commun, la jeunesse, le tourisme... (c.f. le bulletin de septembre octobre 2009). Il confirme l'accueil favorable qui nous est réservé. «C'est la période des fiançailles, le mariage est fixé au 1er janvier 2011 » !

Rappel des faits marquants de l'année 2009.

Février : inauguration à l'église de la vitrine du trésor de Locronan.

Mars : annonce officielle de la **fermeture de l'école privée** et le début de **démarches avec les parents** d'élèves auprès de l'inspection académique afin d'obtenir un troisième poste d'enseignant pour l'école Yves Tanguy, nous l'avons obtenu ; puis la **décision d'achat des bâtiments de l'école Anne de Bretagne** (signature ces jours-ci).
Toujours **en mars** municipalisation de L'O.T.

Avril : inauguration avec Gwiad in Lokronan de l'atelier de tissage au musée municipal. C'est maintenant un musée vivant et il attire de nouveaux visiteurs qui se montrent très intéressés.

Mai : inauguration de l'Espace Ti Lokorn.

Juin : contrôle du jury des plus **beaux villages de France** et en septembre celui des **petites cités de caractère**. Le patrimoine exceptionnel de Locronan génère obligatoirement des contraintes d'urbanisme qui nous **concernent tous**. Par ailleurs, le jury des villages fleuris était invité à nous donner des conseils.

Juillet : création officielle de la commission enseignes et façades.

Septembre : le **forum des loisirs** lance « **les mardis loisirs** ». Des après-midi au cours desquels chacun trouve à se distraire selon ses goûts. C'est un succès il y a 39 inscriptions, mais soyez sans crainte il reste de la place. Depuis septembre, organisés également à la **bibliothèque des contes pour enfants et un club de lecture**.

Octobre : La **préfecture répond favorablement à notre demande** et Locronan devient officiellement **commune touristique** pour une durée de 5 ans.

Novembre : le conseil communautaire de Quimper après délibération **accepte à l'unanimité notre demande d'adhésion**.

Décembre : c'est le marché de Noël, le samedi une météo défavorable, mais malgré tout une petite fréquentation. Le **dimanche, c'est le succès Locronan retrouve son animation de l'été !**. En décembre c'est également l'**accueil des nouveaux arrivants**.

Pour l'état civil, en 2009 à Locronan 14 personnes sont décédées, nous aurons une pensée pour elles et leurs proches. Mais nous avons aussi quelques événements heureux ! 6 mariages et 7 naissances.



Photo O.F. G.L.

Sommaire :

- Les vœux du Maire
- Compte rendu du conseil municipal
- État civil, urbanisme
- Les dates
- Pratique



Remerciements à tous les bénévoles qui au sein des associations ou en indépendants contribuent très activement à la vie et à l'animation de Locronan. Appel à de nouvelles bonnes volontés, qui de temps en temps et sans engagement formel pourraient être disponibles.

L'année 2010 s'annonce encore riche en événements très importants pour l'avenir de Locronan.

Le PLU est un dossier prioritaire nous espérons que sa mise en service nous permettra d'accueillir de nouveaux habitants. Vous aurez très prochainement accès à une information détaillée sur ce plan.

L'intégration à Quimper communauté, c'est un très gros chantier. Toutes les compétences de la communauté doivent être analysées à la fin mars afin de connaître les répercussions pour Locronan.

Autres nouveautés :

Le quotient familial s'appliquera désormais à **la cantine et à la garderie**.

L'accessibilité aux handicapés est en cours d'étude pour être aux normes légales, des aménagements sont à prévoir pour la signalisation et l'accessibilité en général.

Des plantations vont se poursuivre pour améliorer le fleurissement au cours de l'année, les nouveaux camélias du parterre du Ti Kan ont amorcé le projet.

Quelques événements sont déjà programmés :

Dès à présent **une date à retenir, le 24 janvier à Ti Lokorn à 16h projection du film « Le cheval d'orgueil » de Pierre Jazek Hélias** en breton sous-titré en français...

Et aussi, **en avril** :

- une manifestation très importante ayant des **retentissements médiatiques au niveau européen**, c'est l'accueil à Locronan de la « journée terre » de la **course de l'EDHEC** qui doit accueillir 450 participants.

- un tournage de film « l'épervier », La suite du programme sera disponible sous peu.

L'année s'annonce avec une activité chargée ... *Je vous renouvelle mes meilleurs vœux. Je vous invite maintenant à trinquer ensemble pour que la vie à Locronan en 2010 nous soit à tous très agréable.*

Réunion de conseil du 8 décembre 2009

Présents : J-L. Engelmann, Maire ; Ch. Lecanu, M. Nicolas, A. Jouan, E. Pianezza, adjoints au Maire, J-R. Lautrou, J-Y. Le Quéau, J-N. Louboutin, J-C. Mignon, J. Moullec, A. Raison, R. Ribeyre, P. Sauveur et S. Thibaut.

Absent, excusé : J-F. Legault

EXONERATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE POUR LES JEUNES ENTREPRISES

Le maire propose au conseil municipal d'exonérer de taxe professionnelle, pendant deux ans, les nouvelles entreprises qui s'installeraient sur le territoire de Locronan.

Ces allègements sont réservés aux entreprises qui exercent une activité industrielle, commerciale ou artisanale et relevant d'un régime réel d'imposition, de plein droit ou sur option. Pour : unanimité.

TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR LES IMMEUBLES NON RACCORDES

Le raccordement des immeubles aux égouts est obligatoire, sauf quelques exceptions. **Les immeubles existants lors de la construction du réseau doivent y être raccordés dans un délai de 2 ans.** Un raccordement irrégulier doit être considéré comme une absence de raccordement. Le contrôle de la conformité des installations de raccordement est confié aux agents du service d'assainissement.

Un courrier explicatif sera adressé aux propriétaires des logements concernés **Pour : 12, abstentions : 2.**

MODIFICATION D'UN EMPLOI

En janvier 2009, la commune a municipalisé le centre de loisirs. En reprenant cette activité à l'association Ti Ar Sonj, elle a également repris le personnel concerné. S. Rannou a donc été recrutée sous la forme d'un mi-temps en CDI. Parallèlement, S. Rannou a été embauchée sur un poste de rédacteur Catégorie B à mi-temps en CDD, pour s'occuper de la partie culturelle de la commune. Le maire propose de supprimer les deux mi-temps et de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe (catégorie C) tout en conservant le salaire actuel et les primes y afférent. Pour : unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COURSE EDHEC

Cette année, la partie mer de la course croisière fait une étape à Brest. « **La partie terre** » de la course de l'**EDHEC** (événement sportif étudiant européen) aura lieu le 23 avril à Locronan. 450 étudiants commenceront cette aventure dans le bois de Névet sur une épreuve de course à pied et de VTT. Puis ils découvriront Locronan en course d'orientation. Les retombées médiatiques de cet événement sont importantes. La presse écrite nationale, régionale, sportive, étudiante. La télévision. (2h53), la radio (3h09) couvrent l'événement. Le conseil vote à l'unanimité une subvention de **1000 € et un pot à l'arrivée sur la place pour créer une animation.**

CONVENTION D'OCCUPATION D'UN HANGAR

La commune utilise le hangar de M. Keroullas pour stocker son matériel. Il convient donc d'établir une convention d'occupation provisoire en attendant d'optimiser les bâtiments communaux.

Le maire propose au conseil municipal la somme de 250 € afin de dédommager M. Keroullas. **Accord à l'unanimité**

PARTICIPATION RÉSEAU VOIRIE

La commune a mis en place la Participation Réseau Voirie par une délibération du 03/10/2008. Les coûts d'extension des réseaux sont refacturés pour la totalité aux propriétaires des terrains concernés. Monsieur CARIOU a déposé une demande de permis de construire pour une maison individuelle à Gorréquer. Une extension de réseau électrique est nécessaire. Le maire propose de fixer le montant à la charge de Monsieur CARIOU à 100% du coût des travaux . **Pour : unanimité**

ATESAT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention ATESAT (assistance technique de la DDEA) arrive à échéance le 31 décembre 2009. Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention d'assistance technique pour une durée d'un an, renouvelable deux fois et d'autoriser le maire à signer la convention. **Pour : unanimité.**

VERRERIE

Le maire propose au conseil municipal d'entériner le prix final de la vente des locaux de la verrerie à Monsieur Chevalier avec 30 m² de terrain à l'arrière. Le prix fixé est de 158 000 €. Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents afférents à la vente. **Pour : 13, abstention :1.**

PARKING CAMPING-CAR

Le maire propose aux élus de modifier les dates des parkings payants des camping-cars. Jusqu'à présent les parkings camping-cars étaient payants du 15 juin au 15 septembre. Il est proposé d'élargir du 1^{er} mai au 15 octobre. **Pour : unanimité**

HABITAT 29

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la proposition d'Habitat 29 concernant les lots du lotissement de la Montagne Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le conseil municipal décide d'autoriser l'O.P.H. Départemental Habitat 29 à réaliser 5 logements sociaux dont 2 en accession à la propriété, sur ce lotissement.

ARBRE DE NOËL DE L'ÉCOLE PUBLIQUE YVES TANGUY

Le montant de la subvention proposé pour 2009 est de 13,50 € par enfant 54 élèves x 13,50 € = 729,00 €. **Pour : unanimité**

MOTION RÉFORME TERRITORIALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle vote la motion des maires ruraux de France.

Les tarifs municipaux de 2010 figurent sur l'encart joint au bulletin

Le compte rendu complet de la réunion de conseil est consultable à la mairie

ETAT CIVIL URBANISME et DIVERS

Décès : le 28 décembre Jeanne Gouzy, le 9 janvier Pierre Lautrou

Naissances : le 12 décembre Anouk Mévellec, le 27 décembre Timéo Bioret.

Permis de construire : M Venec Le Mener et Mme Agnès Jumel Rodou Huella construction d'un garage, accord le 14.12.2009

A droite une photo des camélias de Kerbléon-vian récemment plantés au parterre du Ti kan avec la participation du groupe fleurs, les plantations diverses ont été interrompues par les intempéries de novembre. Mais dès à présent les bulbes pointent de ci, de là dans les jardinières.



Le 15 janvier de 18 à 20h le club de lecture se réunira à la bibliothèque.

Le 24 janvier à 16h à Ti Lokorn projection du film **LE CHEVAL D'ORGUEIL** de Claude Chabrol d'après le roman de Pierre Jakez Hélias . (en breton sous-titré en français)

Le 27 Janvier à la bibliothèque « l'heure du conte » avec pour thème **les loups** ce thème est retenu aussi pour le 10 février le 24 mars et le 28 avril. **Le 27 janvier après-midi, pas de permanence pour cause de réaménagement.**

L'Office de Tourisme prépare actuellement la nouvelle brochure pour 2010. Si vous n'avez pas reçu de courrier concernant la prestation de « services promotion » ou si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter. Attention **la date limite de réponse** pour paraître dans le prochain guide **est le 31 janvier 2010.**

P.L.U.

A partir du 26 janvier 2010, un technicien passera sur certaines propriétés de Locronan pour réaliser le diagnostic des zones humides, merci de votre compréhension.

Pratique

Avis aux :

amateurs de frites, Les huiles alimentaires usagées doivent être mises en bouteilles plastiques et jetées avec les ordures ménagères. Les grandes quantités peuvent être recyclées en carburant vert... Le contrôle des rejets de la station d'épuration met en évidence de l'huile de friture; ceci nuit à la qualité des traitements. Merci de votre coopération

Aux propriétaires de chien en divagation, même si votre animal est pour vous le plus adorable de son espèce, ce que l'on peut comprendre aisément, il n'est pas admissible de le laisser divaguer dans les propriétés privées pour se nourrir de poules pondeuses... Il est également très désagréable sans être propriétaire de chien d'avoir à ramasser des crottes sur sa pelouse... Bon vous avez compris il faut être un peu vigilants. Merci de votre compréhension.

Collecte des **Ordures ménagères** : les mercredis après-midi du 1er mercredi d'octobre à fin mars, le lundi matin d'avril à fin mai, le lundi et le vendredi matin de juin à fin septembre.

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin	X	10h à 12 h				
Après-midi	14 à 17 h		X	14 h à 17h		X

Le maire Jean-Luc Engelmann et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous:

Christian Lecanu (Finances, juridique, économie locale et touristique)

Marguerite Nicolas (Information et Communication)

Anne Jouan (Affaires scolaires, sociales, sportives et associatives)

Erwan Pianezza (Tourisme, culture, animations et relations associations culturelles)

mairiedelocronan@wanadoo.fr

<http://www.villedelocronan.fr>

Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

Office du tourisme : www.locronan.org

Courriel : tourisme@locronan.org Tél. : 02.98.91.70.14.

Bibliothèque : mercredi : 17h-19h, samedi : 14h-15h30.

Ti ar Soñj : 02.98.91.73.97 www.tiarsoñj.org

A.D.M.R. Plogonnec : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, de 13h30 à 16h.. **Vos contacts** à Locronan :

M-F. Bertho 02.98.91.76.59. **et A. Jouan** 02.98.70.30.69.

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15

Pompiers : 18 **Gendarmerie :** 17

Taxi : 02.98.91.83.50. / 06.82.82.56.56.

Horaires d'ouverture de la poste						
	L	M	M	J	V	S
Matin	X	10h30 à	10h30 à 12h			
Après-	14h à 15h30		X	14h à 15h30		X

TARIFS COMMUNAUX 2010

CIMETIERE	2009	2010	
Concession de 15 ans	90,00	90,00	
Concession de 30 ans	138,00	138,00	
ORDURES MENAGERES			
Catégorie 1 personne	99,00	100,00	
Catégorie 2 personnes	164,00	166,00	
Catégorie 3 personnes et plus	208,00	210,00	
Résidence secondaire	164,00	166,00	
Hôtels et restaurants	1200,00	1212,00	
Camping	1200,00	1212,00	
Commerces alimentaires, crêperies	545,00	550,00	
Commerce, point de vente ou local professionnel	300,00	303,00	
Location d'un local professionnel	300,00	303,00	
Atelier d'artisan créateur	200,00	202,00	
Location d'un logement	83,00	84,00	
Location saisonnière d'une maison	164,00	166,00	
Location de chambres (par chambre)	14,00	14,00	
EAU			
Surtaxe abonnement	15,68	16,46	
Surtaxe consommation 1e tranche, le m ³	0,500	0,525	
Surtaxe consommation 2e tranche, le m ³	0,248	0,260	
ASSAINISSEMENT			
Surtaxe abonnement	20,27	21,28	
Surtaxe consommation, le m ³	0,517	0,543	
MUSEE			
Entrée	2,00	2,00	
Tarif réduit (groupe + de 20, handicapé, chômeur, étudiant)	1,00	1,00	
BIBLIOTHEQUE			
Adulte	8,00	8,00	
Famille ou couple	11,00	11,0	
Moins de 16 ans, étudiants ou sans emploi	2,00	2,00	
Lecteur de passage (plus caution 46 €)	2,00	2,00	
PHOTOCOPIES			
A4	0,25	0,25	
A3	0,30	0,30	
A4 RV	0,30	0,30	
A3 RV	0,40	0,40	
GARDERIE et cantine selon quotient familial pour les familles habitant Locronan – tarif normal pour les autres.			
	Garderie matin	Garderie le soir	Cantine
Tarif normal	1,15	1,75	2,85
Inférieur à 449,99€	0,55	0,85	1,40
De 450€ à 699,99€	0,95	1,40	2,35
Supérieur à 700€	1,15	1,75	2,85
CANTINE : 3,20 pour les enseignants et les personnes extérieures			

TERRASSES (m²/jour)	2009	2010
De Pâques ou du début des vacances de Pâques à Fin des vacances de la Toussaint	0,40	0,40
TAXE DE SEJOUR 1 ^{er} juin au 30 septembre		
Camping	0,20	0,20
Meublés ou chambres d'hôtes	0,40	0,40
Chambres d'hôtels	0,50	0,50
AUTRES TARIFS TTC		
Parking VL à l'année	3,00	3,00
Parking Camping-car par 24h	4,00	5,00
Location salle de réunion (3 ^{ème} âge)	60,00	60,00
Location chapiteau (gratuit pour les associations de la commune)	140,00	140,00
Location : 1 table + 2 bancs (à enlever et ramener en mairie)	5,00	5,00
Bois (la corde livrée)	170,00	170,00

TARIFS OFFICE DU TOURISME

Parution dans le guide accueil + site internet + dépôt de documentation	
Prestation de base	
un descriptif	120
Brochure 10 x 21 cm pliée (7 volets)	
Encart publicitaire (descriptif inclus)	
Tarifs pour le format 3 x 9 cm	180
Tarifs pour le format 4,5 x 9 cm	220
Tarifs pour le format 9 x 9 cm soit 1/2 page	400
Tarifs pour le format 9 x 19 cm soit 1 page ou 2 1/2 pages	740
Dépôt de documentation non prestataires	60



C'était la galette des rois un mardi après-midi à TiLokorn !!



**CINEMA : Le dimanche 24 janvier 2010 à 16h à Ti Lokorn
(en breton, sous-titré)**

**Erc'h er c'hozh bloaz a dal bara.
(La neige dans la vieille année vaut du pain).**

(Espérons que la neige de la « nouvelle année » a autant de valeur !).

Rappel

Les associations doivent déposer leurs demandes de subvention à la mairie avant le 31 janvier. La demande doit être accompagnée d'un bilan financier, d'un bilan des activités de l'année 2009 et des projets pour 2010.